



Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 9/12/25

ID : 048-200069151-20251204-DELIB\_2025\_129-DE

*République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES*

Séance du 04 décembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 27 novembre 2025

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents :</b> 23 <b>Votants :</b> 26 <b>Pour :</b> 26 <b>Contre :</b> 0 <b>Abstention :</b> 0	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 04 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> René JEANJEAN pouvoir à Christian ALBARIC, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE,</p> <p><b>Excusés :</b> René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU</p> <p><b>Absents :</b> Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jean WILKIN</p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	--

Secrétaire de séance : Madame Gisèle ROSSETTI

**DELIB-2025-129 - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2025 - BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE**

**Le Conseil communautaire,**

**VU** la délibération du Conseil n°2024\_116 en date du 7 novembre 2024 portant fixation du montant définitif de l'Attribution de compensation,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'équilibre au Budget annexe de la Genette verte, afin de limiter le déficit d'exploitation de ce service, et ce, malgré la compensation financière versée par la Commune de Florac-Trois-Rivières pour la gestion du Complexe culturel, conformément aux montants arrêtés de l'attribution de compensation, soit 2.356,19€ en Fonctionnement et 24.270,81€ en Investissement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE, de verser une subvention d'équilibre au budget annexe suivant :**

Budget annexe de la Genette Verte	289.099,18€
-----------------------------------	-------------

**DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2025, à l'article 657382,**

**AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux mandatements correspondants, et à signer les pièces se rapportant à cette affaire.**

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Gisèle ROSSETTI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).